

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 5 JUILLET 2022**

| Membres | | | | | | | | | Date de convocation | |
|---------------|----|------------|---|-----------|---|----------|---|----------|---------------------|------------|
| En exercice : | 11 | Présents : | 9 | Excusés : | 2 | Absent : | 0 | Votant : | 10 | 30/06/2022 |

L'an deux mille vingt-deux le 5 Juillet à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Alban VOSSION, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Batiste FAVIER, Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

Excusé : M. Pierre LANEYRIE (a donné pouvoir à Mme Céline JACQUOT).
M. Thomas ROLLET

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAPIERRE

1) INTERVENTION DE M. PETIT DU SYDESL CONCERNANT LES DIAGNOSTICS ENERGETIQUES

Chaque année, la commune envoie ses données énergétiques au SYDESL qui se charge de les analyser et de suivre les évolutions de consommations. Monsieur Bernard PETIT, conseiller en énergie partagée du SYDESL présente le bilan 2021. Celui-ci sera envoyé à chaque élu.

Les coûts énergétiques qui ne cessent d'augmenter appellent la municipalité à rechercher des solutions pour diminuer les consommations énergétiques. Elle va contacter le SYDESL ou un bureau d'étude pour voir quelles actions judicieuses sont à mettre en place. Monsieur Gianni FERRO propose notamment d'automatiser la chaudière Mairie-Ecole ce qui permettrait une économie de gaz en adaptant la consommation au plus juste selon les périodes de présence à l'école et en Mairie. L'installation d'une pompe à chaleur qui prendrait le relais de la chaudière gaz pourrait être envisagée. Le bâtiment Mairie, ancien, présente un défaut d'isolation. Celle-ci n'est envisageable que de l'intérieur.

2) SIGALE – MODIFICATION DES STATUTS

Par délibération en date du 20 juin dernier, le comité syndical du SIGALE a décidé de trois modifications statutaires relatives à la représentativité des communes au syndicat, au mode de calcul des contributions et à l'adresse du siège. Il est demandé à la municipalité de bien vouloir délibérer sur chacune de ces modifications.

Concernant la représentativité des communes associées, pour SOLUTRE-POUILLY, la proposition maintient 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Concernant le mode de calcul des contributions, la proposition serait se prendre le potentiel fiscal N-1 comme base de calcul en remplacement des produits perçus des 4 taxes N-1 et le principe d'une ventilation d'une partie des frais fixes sur les compétences optionnelles. Pour SOLUTRE-POUILLY, ce nouveau mode de calcul, applicable en 2023, ne représenterait pas une grosse augmentation de la cotisation (environ 200€ de plus pour l'année).

Concernant l'adresse du siège, il est proposé de le transférer au 14 Rue de la Grange Saint-Pierre alors qu'il est actuellement au 190 allée du conseil des enfants, toujours à CHARNAY LES MACON.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les statuts modifiés du SIGALE (en ses articles 4, 6 et 10). Les statuts seront joints aux délibérations.

3) BAUX RURAUX : COMPLEMENTS SUR DELIBERATION

Monsieur le Maire explique que, à la demande de Maître BENOÎT, il convient de retirer les délibérations n° 2022/003 et 2022/005 BIS concernant l'attribution des parcelles de vignes communales qui sont incomplètes. Celles-ci doivent mentionner la durée du bail de 18 ans et stipuler que les frais d'acte sont à la charge du preneur.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retirer les délibérations n° 2022/003 et 2022/005 BIS et de les remplacer par une délibération comportant les mentions demandées par le Notaire.

4) DEVIS DE DEUX CABINETS D'ÉTUDES POUR LE PROJET DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ORANGE

Monsieur Claude BOURDON présente les deux devis reçus pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement des réseaux ORANGE : R2S : 3 950€ HT (4 740€ TTC) et 2AGE : 4 500€ HT (5 400€ TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à signer le devis du Cabinet R2S et tous documents se rapportant à cette opération. L'accord sur le présent devis porte sur la phase 1, la phase 2 sera réalisée sous réserve de l'obtention de subvention, en accord avec Monsieur Cyril ROCHETTE.

5) DEVIS SUEZ

Monsieur Claude BOURDON présente 3 devis de l'entreprise SUEZ :

- renouvellement du coffre du PI N°2 (route des Grands Nœuds): pour 412,71€ HT (495,25€ TTC)
- confection d'un socle en béton PI N° 6 (Rue Adrien ARCELIN) pour un montant HT de 283,45€ (340,14€)
- confection d'un socle en béton PI N° 14 (route des Concizes) pour un montant HT de 283,45€ (340,14€)

Monsieur BOURDON contacte SUEZ pour avoir des informations techniques supplémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les trois devis présentés ci-dessus.

6) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

Monsieur Claude BOURDON indique qu'un mur de soutènement est tombé à la Grange Murger, vers les maisons de Mme MUGNIER et de M. et Mme ESTEVA.

La signalisation devant le restaurant de la Courtille a été mise en place.

La commission voirie se réunira avec l'architecte Madame GOUIN le lundi 18 juillet prochain pour la réfection du Mur des BERTHELOTS.

Madame Céline JACQUOT a participé aux tables rondes de l'étude paysagère et en fait le résumé au conseil.

Monsieur le Maire présente le courrier de Monsieur le Préfet qui adresse ses remerciements aux élus pour le bon déroulement des élections présidentielles et législatives qui ont eu lieu cette année.

Monsieur Alban VOSSION indique que les précédentes versions du projet de charte de gouvernance, refusées par VERGISSON et SOLUTRE-POUILLY, qui souhaitent rester maîtres des décisions prises sur leur territoire respectif, a été revue. Ce nouveau projet de charte sera présenté par le Grand Site lorsqu'il aura rassemblé toutes les propositions des communes concernées. Des séances de travail avec les autres maires seront prévues en septembre. L'interlocuteur est Madame Carine TARGE.

Une réunion a eu lieu le 27 juin dernier avec Mesdames GUIBERT, LABBE-BOURDON, GAUTHERON, LACORNE invitées par Madame Anne BROCHETTE et la commune de SOLUTRE-POUILLY afin de présenter le projet de PLU.

Le dossier avance. Le travail de préparation de la consultation se finalisera en septembre avec Madame Anne BROCHETTE.

Monsieur Gianni FERRO propose que soit envoyé un compte-rendu de cette réunion aux interlocuteurs de l'Etat afin de tracer les échanges.

Un questionnaire sera distribué la semaine prochaine aux viticulteurs pour recueillir leur avis sur la création de parcelles pour accueillir des bâtiments d'exploitation. Les réponses sont attendues fin juillet.

Un cahier des charges du projet touristique du Centre aéré a été envoyé à 6 écoles d'architectes pour avoir leur vision.

Monsieur Bernard LAPIERRE explique que 251 plaques vont être achetées à SIGNAUX GIROD pour un total de 2 361,00€ TTC. La commission va se réunir prochainement.

Le défilé de mode organisé par le Grand Site a rencontré un beau succès, beaucoup de monde y a assisté.

Monsieur Gianni FERRO indique que le recrutement des cantinière et aide cantinière est en cours. 10 candidates ont été reçues. Les candidatures pour la recherche d'une ATSEM sont lancées (remplacement de Madame Denise KOSTINE qui fait valoir ses droits à retraite à partir du 1^{er} octobre prochain.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

| | | | |
|-----------------------|--|-----------------|--------|
| LAPIERRE Jean-Claude | | ROLLET Thomas | Excusé |
| BOURDON Claude | | BERGER Isabelle | |
| FERRO Gianni | | VOSSION Alban | |
| LAPIERRE Bernard | | Céline JACQUOT | |
| LANEYRIE Pierre | Excusé (pouvoir à Mme Céline JACQUOT) | Batiste FAVIER | |
| TROUILLET Marie-Agnès | | | |

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

| | | | |
|----------|--|----------|---|
| 2022/031 | Modification statutaire du SIGALE portant sur la modification de la représentativité des communes | 2022/035 | Retrait et modification des délibération 2022/003 et 005 BIS – Ajout de la durée du bail et des frais à la charge du Preneur. |
| 2022/032 | Modification statutaire du SIGALE portant sur la modification du mode de calcul des contributions des communes associées | 2022/036 | Accord devis R2S Maîtrise d'oeuvre tx enfouissement réseaux ORANGE. |
| 2022/033 | Modification statutaire du SIGALE portant sur la modification de l'adresse de son siège social | 2022/037 | Accord devis SUEZ |

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le Mardi 13 Septembre 2022 à 18H30 à la mairie

La séance est levée à 21H17